



Demande de révision de procès

Par **Philippe Tellier**, le **07/04/2015 à 18:39**

Bonjour,

J'ai été condamné au Tribunal d'instance de Calais par un juge unique ; nature du jugement contradictoire pour violence ayant entraîné une incapacité de travail n'excédant pas 8 jours. J'ai demandé l'assistance d'un avocat (aide judiciaire). Ce dernier ne m'a jamais remis le dossier adverse ; je n'ai eu seulement le droit de le lire dans son étude seul que 4 jours auparavant. Je n'ai pu le contacter avant le jugement pour préparer ma défense, de toute façon c'est un autre avocat de son étude qui est venu au jugement : je n'ai pu que discuter quelques instants auparavant (je ne l'avais jamais vu auparavant. L'étude ne m'a jamais contacté. J'avais demandé au tribunal un report d'audience (n'étant pas préparé); le juge à demander à l'avocat si il voulait un report ? , il à répondu "non", sans demander mon avis. c'est moi qui ai téléphoné à plusieurs reprises pour obtenir le dossier; il était toujours à l'Hôtel de Police, j'ai demandé au Procureur de la République en "accusé-réception" des compléments d'instructions (sans réponse).

L'étude de mon avocat à été d'une désinvolture totale : l'avocat après le jugement m'a affirmé qu'il n'y avait aucun recours (ce qui est faux; je l'ai appris en recevant le relevé de condamnation pénale)

J'ai envoyé un mail au Greffier en Chef pour révision ; il m'a répondu que le délai était de 15 jours , donc trop tard !

J'ai essayé de me renseigner; j'ai cru comprendre que c'était 30 jours de délai pour contester.

je vous prie de bien vouloir me renseigner, puisque j'ai été très mal défendu et mal conseillé.

je vous remercie d'avance de tous les conseils que vous pouvez me fournir.

Je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Philippe XXXXXXXXX anonymisation